

moissons, les campagnes avaient besoin de bras ; les commissaires de l'Aumône profitent de ces circonstances favorables pour suspendre les secours. Mais avant de congédier les pauvres étrangers, et afin de leur faciliter les moyens de retourner dans leurs pays, ils leur donnent encore, à chacun, des provisions de bouche et une somme d'argent en proportion de la distance à parcourir.

Faut-il s'étonner d'une si grande générosité ? Ne savons-nous pas que le Lyonnais est essentiellement charitable ? N'est-ce pas lui qui, dès le VI<sup>e</sup> siècle, a doté le royaume de France du premier hôpital ?

Disons-le hautement, car c'est une gloire chère à notre cœur, le Lyonnais donne largement ; mais il ne donne pas sans compter ; et c'est pourquoi ses œuvres sont durables.

Selon les habitudes séculaires de notre ville commerçante (habitudes dont nous devons nous louer ici, puisque nous y puisons, comme à une source intarissable, des documents certains sur les origines de l'Aumône générale), les commissaires avaient à rendre compte de leur gestion ; ils avaient à donner le détail des quêtes et souscriptions, à indiquer par le menu l'emploi qui en avait été fait, à signaler le reliquat, soit en plus, soit en moins, en un mot, à faire la balance de toutes leurs opérations.

C'était une liquidation longue et difficile ; elle fut confiée à *Pierre Dorlin*, notaire royal, et dura plus d'une année.

Le 18 janvier 1533, le résultat fut soumis à l'approbation des notables, marchands et bourgeois de la ville, réunis à St-Bonaventure sur la convocation des receveurs généraux.

Tout compte fait, on avait dépensé 9.793 liv. 19 s. 2 d. pour nourrir, durant 52 jours, cinq mille cinquante-six pauvres en moyenne ; ce qui portait à 9 deniers seulement la dépense par tête et par jour.